

Mutuelle santé communale : pas d'augmentation des tarifs en 2024



Lancé en septembre 2022, le partenariat entre la Ville de Colomiers et la mutuelle Just a déjà permis à **2% de la population d'accéder au service de cette complémentaire santé**, avec **des tarifs raisonnés qui n'augmenteront pas en 2024**.

*"Alors que le contexte inflationniste conduit de nombreuses mutuelles à augmenter leurs tarifs à compter du 1er janvier 2024, **la mutuelle Just maintient son engagement et n'augmentera pas ses tarifs en 2024**. Nous nous félicitons de cette décision qui a été prise par la Mutuelle Just à la suite d'un échange constructif avec l'équipe municipale et dans le cadre de la convention qui nous lie", souligne Karine Traval-Michelet, Maire de Colomiers et Vice-Présidente de Toulouse Métropole.*

800 adhérents depuis septembre 2022

800 Columérines, Columérins et professionnels du territoire ont adhéré à l'offre partenariale de la mutuelle Just depuis la signature de la Convention en septembre 2022. 58% des adhérents sont des femmes et 42% des hommes, avec une moyenne d'âge de 67 ans.

*"**28% des adhérents ne disposaient pas de mutuelle précédemment** : ils bénéficient désormais de cette couverture santé. Faciliter l'adhésion à une mutuelle à celles et ceux qui renonçaient aux soins était un enjeu fort de ce partenariat, et nous allons continuer à travailler en ce sens", explique Arnaud Simion, 1er Adjoint à Mme le Maire délégué aux Solidarités humaines et à la santé.*

Prise en charge de la licence sportive

Outre une politique tarifaire avantageuse, grâce à la convention avec la Ville de Colomiers, des prestations de qualité et un suivi de proximité, la mutuelle Just inclut dans ses forfaits une participation au paiement des licences sportives pour les membres du foyer, quel que soit leur âge, à hauteur de 40 euros par an et par personne.

"Ce dispositif de la mutuelle Just colle parfaitement à la dynamique sportive de notre territoire et à notre volonté politique de développer le sport-santé", rappelle Arnaud Simion.

Calendrier des permanences

Afin de s'adapter à la demande des Columérines et des Columérins, la mutuelle Just poursuit ses permanences en ajustant le calendrier de la manière suivante :

- o Mardi matin, semaines paires : Maison citoyenne En Jacca, 22 allée du Balaïtous
- o Mardi après-midi, semaines paires : Centre communal d'action sociale et de la santé, place du Languedoc
- o Mardi matin, semaines impaires : Maison citoyenne des Ramassiers, 1 allée Georges-Brassens
- o Mardi après-midi, semaines impaires : Hôtel de ville, place Alex-Raymond
- o Vendredi : Hôtel de ville, place Alex-Raymond

Contact et prise de rendez-vous : 08 09 54 60 00, www.just.fr/nos-agences, du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

Les adhésions et le suivi des prestations peuvent également se réaliser directement en ligne sur le site Internet www.just.fr. Les adhérents qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques ont la possibilité de déposer leurs demandes de remboursement directement à l'accueil de l'Hôtel de ville.

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr